

ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2023-2024

Principes :

- La période de facturation est d'une (1) semaine à la fois (du dimanche au samedi).
- L'envoi courriel de la facture/état de compte : Minimum 1 fois par mois selon l'échéancier suivant soit, au plus tard, le 1^{er} vendredi du mois pour les semaines complètes du mois précédent.
- Les paiements par Internet sont à privilégier (Accès D, Banque Nationale et Banque de Montréal/BMO).
- Une facturation anticipée selon les réservations prévues sera incluse sur votre état de compte de décembre 2023 et de juin 2024.
- Il est important de prendre en considération qu'un délai de 4-5 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.

PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE (dans la semaine du)	DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (10 JOURS OUVRABLES)	SEMAINES FACTURÉES SELON LES FRÉQUENTATIONS PRÉVUES (NOMBRE DE JOURS)
2 octobre	16 octobre	Du 24 août au 29 septembre (22 jours + 4 pédagogiques)
30 octobre	13 novembre	Du 2 octobre au 27 octobre (18 jours + 1 pédagogique)
27 novembre	50% du montant total pour 8 décembre la balance le 20 décembre	Du 30 octobre au 22 décembre (37 jours + 2 pédagogiques) Semaines du 27 novembre au 22 décembre : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts.
<p>Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous enverrons une facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. Nous vous demanderons de vérifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur et au compte Mozaïk relié au courriel du payeur); 2. L'adresse; 3. Tous les soldes doivent être à zéro au 23 décembre 2023; 4. Paiement internet : délai administratif de 4-5 jours 		
5 février	19 février	Du 8 janvier au 2 février (18 jours + 2 pédagogiques)
11 mars	25 mars	Du 5 février au 1 ^{er} mars (14 jours + 1 pédagogique)
8 avril	22 avril	Du 11 mars au 5 avril (17 jours + 1 pédagogique)
6 mai	20 mai	Du 8 avril au 3 mai (19 jours + 1 pédagogique + 1 reprise)
27 mai	50% du solde total pour le 7 juin la balance pour le 20 juin	Du 6 mai au 21 juin (32 jours + 1 pédagogique + 1 reprise) Semaines du 27 mai au 23 juin : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts.
TOUS LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS (solde à 0\$) LE 21 JUIN 2024		

MODES DE PAIEMENT

Il est possible d'effectuer le paiement de votre état de compte par paiement internet chez Desjardins, Banque Nationale et à la Banque et Montréal. Voici la marche à suivre :

Chez Desjardins :

- Fournisseur : inscrire Sherbrooke seulement
- Fournisseur : inscrire garderie, CPE et centres jeunesse

Banque Nationale :

- Fournisseur : inscrire SHERBROOKE (en majuscules)
- Sélectionnez : CS Région de Sherbrooke (à préciser : service de garde ou dîneurs)

Banque de Montréal :

- Fournisseur : inscrire SHERBROOKE (en majuscules)
- Sélectionnez : Comm Scol de la Région-de-Sherbrooke (à préciser service de garde)

IMPORTANT

-Il est important de toujours vérifier le numéro de référence en haut de votre nom sur la facture au début de l'année, ce même si vous n'avez apporter aucun changement à la facturation.

-Si vous avez plus d'un enfant, il est possible de faire votre paiement combiné sur un seul compte.

Autres modes de paiement :

Argent : À remettre en main propre à la technicienne ou à la secrétaire, un reçu vous sera alors remis.

Chèque : S'il vous plaît, inscrire le nom de votre enfant sur le chèque afin de faciliter l'encaissement à votre dossier.